

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62  
[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET (arrivé à 18h50), Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, (arrivée à 18h50) M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR (arrivé à 18h20)

**POUVOIRS** : Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

**Absents** : M. Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération  
n°2023-034

Date de la convocation et d'affichage : 31 mars 2023

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 21                                  |

### - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. M. le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, M. le Maire propose d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de Gestion 2022 du budget général et des budgets annexes de la commune.

Le secrétaire de séance, Mauricette DIRR



Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

